

qu'on est en train d'étudier ces questions en rapport avec un postulat de Grand Conseil.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport du Tribunal administratif sur son activité et sur l'état général de la juridiction administrative pour l'an 2007

Rapporteur: **Pierre Mauron, vice-président de la Commission de justice (PS/SP, GR).**

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Le Rapporteur. Lors de sa dernière séance du 2 juin 2008, la Commission de justice a rencontré les représentants du Tribunal administratif. Cette rencontre avait plutôt un goût particulier, un goût funèbre dirais-je, en tout cas pour la Commission de justice car il s'agissait de la dernière rencontre entre les membres de la Commission de justice et les responsables du Tribunal administratif à ce titre. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2008, grâce à la Constituante, le Tribunal administratif et le Tribunal cantonal se sont réunis pour devenir le Tribunal cantonal unifié, même si physiquement les deux entités ne le sont pas encore.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, également grâce à la Constituante, c'est le Conseil de la magistrature qui assumera désormais cette tâche d'examen du rapport d'activité. Pour sa dernière prestation à ce titre, la Commission de justice émet dès lors les considérations suivantes. Le rapport du Tribunal administratif est extrêmement détaillé et explicite. L'activité des cours du Tribunal administratif a été intense puisque le nombre d'affaires enregistrées en 2007 a été quasiment le même qu'en 2006, ce qui implique une charge de travail identique. L'entrée en vigueur d'une disposition de procédure permettant la perception d'une avance de frais n'a malheureusement eu aucun effet sur le nombre de recours déposés dans certaines cours. Finalement, je dirais que la Commission de justice a eu le plaisir de constater que les plus anciens cas datant de plus de dix ans pour certains, relevés dans le rapport 2006, ont été enfin jugés et liquidés. Ce point-là avait particulièrement inquiété la Commission de justice qui avait demandé au Tribunal administratif de faire le nécessaire pour que ce problème soit résolu, ce qui a été le cas de sorte que c'est un rapport du Tribunal administratif relevant d'une excellente situation que la Commission de justice a eu le plaisir d'examiner une dernière fois.

En conclusion, la Commission de justice propose au Grand Conseil de prendre acte de ce rapport.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter en l'état.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien a étudié le rapport du Tribunal administratif avec attention. Nous pouvons nous rallier à ce que vient dire M. le Rapporteur. Nous remercions et félicitons le Tribunal administratif pour le travail accompli.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport du Tribunal administratif. Il a constaté que le cycle 2007 a été marqué par des problèmes de personnel dus à des congés maternité et adoption ainsi qu'au départ de trois collaborateurs qualifiés souhaitant poursuivre leur carrière ailleurs. Malgré cela, 47,6% des affaires ont été liquidés dans un délai de trois mois et un peu moins de 40% avant le délai d'une année, ce qui est satisfaisant. On peut encore relever que 42% des affaires enregistrées relèvent de la cour des assurances sociales qui assiste à une recrudescence du contentieux d'assurance invalidité.

C'est avec ces quelques considérations que nous vous proposons de prendre acte du rapport du Tribunal administratif.

Le Rapporteur. Rien d'autre à ajouter.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que je me rallie aux remerciements du député Studer adressés au Tribunal administratif.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport du Tribunal cantonal sur l'administration de la justice pour l'an 2007

Rapporteur: **Theo Studer, président de la Commission de justice (PDC/CVP, LA).**

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.**

Le Rapporteur. Die Justizkommission hat an ihrer Sitzung vom 2. Juni 2008 den Rechenschaftsbericht des Kantonsgerichts des Staates Freiburg über die Tätigkeit der Gerichtsbehörden im Jahre 2007 eingehend überprüft.

Des weiteren hat die Justizkommission sich mit einer Delegation des Kantonsgerichts getroffen, wobei auch der Kommissär der Regierung anwesend war. Dabei konnte die Delegation des Kantonsgerichts zahlreiche zusätzliche Informationen über das Funktionieren der Zivil- und Strafjustiz im Kanton Freiburg liefern.

Es handelt sich um das letzte Mal, dass der Grosse Rat den Rechenschaftsbericht des Kantonsgerichts behandelt. Ab nächstem Jahr werden wir uns mit dem Bericht des Justizrates auseinandersetzen.

Im einzelnen hält die Justizkommission die folgenden Bemerkungen fest:

1. Gemäss Artikel 120, Absatz 3 der Verfassung des Kantons Freiburg stellt der Grosse Rat der Richterlichen Gewalt die notwendigen Mittel für eine rasche und hochwertige Rechtspflege zur Verfügung. Tatsächlich misst sich der Rechtsstaat am Funktionieren der Justiz. Die Justizkommission stellt fest, dass verschiedene Gerichte des Kantons bezüglich der personellen Dotation am Rande ihrer Möglichkeit stehen. Der Grosse Rat wird daher ersucht, in Zukunft in der Budgetdiskussion der Erhöhung der Anzahl Richter oder des Gerichtspersonals wohlwollend zuzustimmen.